STAGE DE PARAPENTE PROGRESSION PUY DE DOME 2024 FICHE D’INSCRIPTION



|  |
| --- |
| NOM : PRENOM : |
|  |
| Date de naissance : |
|  |
| Adresse : |
|  |
| Code postal : Ville : |
|  |
| Adresse E-Mail : |
|  |
| Tél. domicile : Tél. portable : |
|  |
| C.M.C.A.S. de : S.S.A. de : |

**Quel est votre poids : Kg Quelle est votre taille : Cm**

Début et fin des stages :

**du lundi 17 juin 08h00 au vendredi 21 juin 2024 17h00 en pension complète**

(Voir note explicative)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Coefficient social | Jusqu’à 9400 | **De 9401 à 18600** | **De 18601 à 20000** | **De 20001 à 33400** | **Sup à 33401** |
|  | 632 € | 693 € | 744 € | 796 € | 856 € |

Portable : 07 63 23 04 50

**email** : spina.julien@orange.fr

**A retourner à :**  Julien SPINA

56 rue des Ecoles

03600 COMMENTRY

#### Joindre impérativement : (voir note explicative)

🞎 - Une **photocopie de l’attestation carte ACTIV 2023-2024**

🞎 - Le montant de la participation en fonction de votre coefficient social, par **chèque bancaire à l’ordre de l’ANEG**

🞎 - Pour les titulaires de la licence : **photocopie de la licence 2024**

🞎 - Pour les non-licenciés : un certificat médical. La licence sera prise et payée (par chèque uniquement) en début de stage

#### 🞎 - Une photocopie de la carte ANEG 2024 validée : Administratif ANEG – Trésorier ANEG – Président SSA

(Téléchargeable sur le site)

🞎 - Une **enveloppe timbrée** à votre nom et adresse si vous n’avez pas d’adresse e-mail

**Note explicative**

Tous les stages de l’ANEG s’inscrivent dans une démarche pédagogique consistant à s’engager dans un processus commençant d’abord par découvrir le parapente, d’apprendre les bases de ce sport et ensuite de progresser dans sa pratique.

Ils sont ouverts à tous les ouvrants-droit et ayants-droit de la CCAS âgés de 15 ans et plus (voir conditions particulières en dessous de 18 ans) et qui ont satisfait à une visite médicale. (Voir conditions sur le site de la FFVL).

**Pour les personnes en situation de handicap (pax exemple malentendant), il est demandé de prendre contact avec le responsable de stage afin qu’il puisse prévoir avec l’école les moyens techniques adaptés à l’activité.**

La participation demandée au stagiaire est calculée en fonction du coefficient social. Le 1% intervient pour 50% minimum du coût de l’activité technique. (60% pour le stage débutant).

La restauration et l’hébergement (100% à charge du stagiaire) sont inclus dans le montant de la participation finale.

S’agissant d’un forfait, aucun remboursement n’est effectué, à l’exception d’évènements exceptionnels et si le stage ne s'est fait que partiellement. Cet éventuel remboursement sera traité uniquement sur place, avant le départ du stage, avec le responsable désigné.

**La licence assurance (obligatoire) n’est pas incluse dans la participation**. Elle est souscrite, en début de saison, auprès de la fédération où dès le début du stage. Le paiement se fait uniquement par chèque.

Les invités (Hors ANEG) ne sont acceptés qu’exceptionnellement et sur accord du responsable de la Commission VLPM. En tout état de cause ils ne pourront occuper la place, liée au quota, d’un stagiaire ANEG.

La liste des candidats stagiaires est arrêtée 15 jours avant la date du stage. Les inscriptions après clôture de cette liste seront soumises à la décision du responsable de stage.

**Une fois inscrit, l’annulation de la participation ne peut être réalisée uniquement que sur présentation d’un certificat médical.**

***Important : Les inscriptions ne seront prises en compte qu’après réception du dossier d’inscription complet et du paiement de la participation. (Encaissé à l’issue du stage) Aucune exception ne sera accordée.***

L’inscription entraîne obligatoirement l’adhésion à l’ANEG. Cette adhésion **(20€ non remboursable)** est obligatoirement souscrite en ligne sur le site de l’ANEG, soit en début d’année, soit au moment de la constitution de votre dossier. L’adhésion à une SSA est également obligatoire, la validation par son Président conditionne l’accès aux stages ANEG.

**Le stage se déroule du lundi matin 08h00 au vendredi 17h00:**

* **Ecole FFVL : FREEDOM PARAPENTE PUY DE DOME, 3 chemin de la Chave 63122 Saint Génes Champanelle.**
* **Hébergement : « Gîte des Dômes » 63210 CEYSSAT**

L’hébergement et la restauration sont compris dans le montant de la participation.

Le programme technique est celui de la FFVL.

Il est possible de venir le dimanche en fin d’après-midi sur le lieu d’hébergement « Gîte des Dômes » à CEYSSAT (l’hébergement pour la nuit du dimanche au lundi et le repas du dimanche soir ne sont pas compris dans le montant de la participation).

Se rapprocher des organisateurs du stage pour plus d’information.

**Dossier d’inscription :**

***Pièces à joindre à toute demande de stage :***

🞎 - Fiche d’inscription (Page 1 de ce dossier)

🞎 - Une photocopie de l’attestation carte ACTIV 2023-2024

🞎 - Le montant de la participation en fonction du coefficient social par chèque bancaire à l’ordre de l’ANEG

🞎 - Pour les titulaires de la licence : photocopie de la licence 2024

🞎 - Pour les non-licenciés : un certificat médical

#### 🞎 - Une photocopie de la carte ANEG 2024 Validée : Administratif ANEG – Trésorier ANEG – Président SSA

(Téléchargeable sur le site) Toute adhésion non validée par le Président de la SSA ne permettra pas l’accès au stage

🞎 - Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse si vous n’avez pas d’adresse e-mail